

COVID-19 : MOBILISATION GÉNÉRALE DU MONDE ASSOCIATIF

Suite à l'allocution du président de la République sur l'épidémie du COVID 19, jeudi 12 mars 2020, et en réponse à son appel aux partenaires sociaux et aux associations, dans des circonstances exceptionnelles, Le Mouvement associatif et ses réseaux membres en appellent à la mobilisation civique générale.

En pareille circonstance, la charge ne peut reposer sur les seuls pouvoirs publics. La société civile doit en responsabilité, s'organiser contre l'épidémie, décliner les mesures de précaution transmises par les pouvoirs publics, et venir en aide aux personnes touchées, notamment les plus vulnérables, et au personnel soignant. Cela est la première des priorités.

Au cœur de la société, quelles que soient leur taille, leur objet ou leur localisation, toutes les associations sont donc concernées.

Le Mouvement associatif rappelle en ce sens que les associations, immergées dans leur milieu, émanation du public lui-même, sont prescriptrices non seulement des opinions, mais aussi des comportements. Elles sont ainsi des relais essentiels d'information. Elles présentent également des atouts complémentaires qu'il sera essentiel de prendre en compte : l'expertise organisée du champ sanitaire et social, par son savoir-faire déjà éprouvé et ses relations privilégiées avec les autorités publiques. La force organisée des têtes de réseaux associatives, qui peuvent avoir un véritable effet levier et de démultiplication d'action par leurs adhérents. Enfin l'image et la confiance des citoyens dans le monde associatif qui lui confère une crédibilité particulièrement utile dans la période complexe que notre pays traverse.

L'efficacité de l'action associative sera démultipliée si elle est par ailleurs légitimée et soutenue par les pouvoirs publics sur une cause de dimension nationale, européenne et internationale.

Le Mouvement associatif en appelle par conséquent à ce que l'organisation du dialogue entre les autorités et les associations soit au cœur du dispositif de mobilisation nationale.

Il attire également l'attention sur les difficultés économiques auxquelles l'ensemble des secteurs associatifs doivent faire face, et appelle à les intégrer pleinement dans l'effort consenti au bénéfice de l'ensemble des acteurs économiques du pays.

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, Le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative.

→ MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

